



Forme juridique - mandat de gestion

Par **Vince75**, le **20/07/2009** à **15:53**

Bonjour,

Je cherche à créer une société dont le principe est d'acheter, stocker et vendre des oeuvres d'art pour le compte de nos clients. L'objectif est de spéculer sur la valeur de ces oeuvres, donc d'acheter le moins cher possible, de stocker ces oeuvres en toute sécurité (via un prestataire externe), de les assurer contre la destruction et le vol et de les vendre le plus cher possible. Ces oeuvres appartiennent bien au client et nous n'intervenons qu'en tant que prestataire de service. Simplement, notre rémunération étant une quote part de la plus value réalisée, nous souhaitons rester "maître" des dates d'achat et de vente. Aussi, nous pensions travailler sous une sorte de mandat de gestion. Ne s'agissant pas d'instruments financiers, il me semble que nous ne sommes pas contraint au contrôle de l'AMF. Mais quelle forme juridique adopter ? Quelle forme de contrat signer avec nos clients ? D'avance merci pour votre aide. Bien cordialement.